

- Exemples d'indicateurs de résultat

- Nombre d'enfants accueillis à l'aide sociale adoptés / nombre total d'enfants accueillis
- Nombre d'enfants adoptés accompagnés / nombre d'enfants adoptés

## ***A4 – Aider chaque jeune à trouver sa place dans la société***

Le Conseil général oriente principalement ses interventions en direction des collégiens, mais il soutient également ponctuellement des actions pour les primaires et les lycéens. Il intervient à la fois dans le cadre de leur scolarité mais aussi hors temps scolaire.

Les moyens de leur mise en œuvre sont portés directement par la collectivité ou indirectement par des associations ou d'autres collectivités.

### **A4.O1 - Participer à la formation des citoyens de demain**

Les actions portées par le Département en faveur des collégiens sont très variées et découlent des différents champs d'action que la collectivité a voulu investir : la culture, le sport, la santé, la citoyenneté, le développement durable, la sécurité routière, la sécurité civile.

Le Département s'attache à leur donner cohérence et lisibilité par une politique d'offres claire et accessible à tous les collégiens, appuyée sur un égal accès de tous aux actions ainsi proposées. Il veillera à garantir dans le cadre de Doubs 2017 une diversification des disciplines proposées.

La mise en œuvre de cette démarche sera envisagée par une coopération **avec l'Education nationale**. Cette coopération pourrait être concrétisée par une convention avec chaque Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL), complémentaire à celle fixant les cadres de mises à disposition des locaux et d'affectation du Personnel Technique Départemental des Collèges (PTDC).

Elle permettra ainsi de passer à une « deuxième génération » de partenariat et pourra comporter des objectifs comme « l'accès de chaque collégien à un minimum d'actions au cours de ses années de collèges ».

Sur un plan individuel, ce partenariat se traduira par un CV du collégien qui aura pour but de répertorier toutes les actions du Conseil général auxquelles le collégien aura participé au cours de ses quatre années de collège, l'objectif étant d'engager les collèges à organiser les activités de telle sorte qu'elles soient équitablement réparties entre chaque collégien.

- **Encourager l'engagement citoyen**

### **Encourager le Conseil général des jeunes dans la mise en œuvre de ses actions**

Le Conseil général souhaite continuer à soutenir la vitalité du Conseil général des jeunes dans ses actions comme lieu de parole et de projet de la jeunesse de notre territoire. Il souhaite par ailleurs les encourager à choisir des actions relevant des compétences exercées par le Département.

Enfin, il a la volonté de rapprocher les actions du Conseil général des jeunes des projets d'établissements, et de développer également des liens entre les conseillers généraux juniors et les animateurs jeunesse, notamment pour les animations réalisées dans le cadre des CTJ qui tendent à un engagement citoyen.

## **Encourager les projets de coopération nationale et internationale portés par les collégiens**

Présente dans les programmes scolaires, l'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à sensibiliser les élèves sur les grands déséquilibres mondiaux et les mécanismes du sous-développement.

En lien avec l'Inspection académique, le Conseil général a décidé de lancer un dispositif appelé "Tandems Solidaires" (mise en binôme d'une association locale de solidarité internationale avec un collège de son secteur, de façon à permettre aux élèves d'une classe de vivre une expérience éducative sur toute une année scolaire).

Doubs 2017 maintiendra ce dispositif et aura à cœur de développer son soutien à des actions de solidarité internationale mais aussi de solidarité nationale.

Le Département soutiendra par ailleurs d'autres actions telles que la formation aux gestes de premiers secours ou les actions de sécurité routière.

### **▪ Contribuer à la réussite éducative en assurant des actions éducatives éco-citoyennes**

De nombreuses actions en faveur des collégiens sont développées et soutenues par le Conseil général. Celles-ci connaissent un succès important auprès des collèges et des collégiens. Le Conseil général tient donc à les maintenir dans le cadre de Doubs 2017, avec une volonté de se recentrer sur des cibles prioritaires, notamment sur les valeurs du développement durable, tout en donnant plus de lisibilité et de cohérence.

### **Le soutien au sport dans les collèges**

Le Conseil général poursuivra son soutien en faveur du sport pour les collégiens à travers Doubs Pass-Sports (cf. A4.O2), l'aide apportée aux associations sportives des collèges (UNSS) et en parallèle, à la délégation départementale de l'UNSS, ainsi que les interventions des sportifs de haut-niveau dans les collèges.

Par ailleurs, le Conseil général appuiera la politique de l'UNSS en faveur du sport intégré.

La pratique de la natation et du ski continuera d'être soutenue mais dans un cadre plus ciblé.

### **Le soutien à la culture dans les collèges**

Le Conseil général porte ou soutient plusieurs actions dans le domaine de la culture auprès des collégiens, actions qu'il se propose de poursuivre dans le cadre du projet Doubs 2017. Il s'agira en priorité de porter les actions telles que « collège au musée », « collège au cinéma », « collège au spectacle ». Celles-ci seront chaque année évaluées et susceptibles d'évoluer afin d'adapter la réponse à la découverte de nouvelles formes d'expressions culturelles.

Le Conseil général poursuivra par ailleurs son soutien à des associations qui interviennent dans les collèges pour sensibiliser les collégiens à toutes formes de culture (art contemporain, architecture, patrimoine, ateliers artistiques et scientifiques...).

### **Le soutien à la sensibilisation des jeunes à la lecture**

Le Département entend également favoriser l'apprentissage et le développement de la lecture à travers plusieurs actions destinées aux collégiens en privilégiant les rencontres et échanges entre les auteurs et ces derniers dans le cadre du salon « Les Mots Doubs », et la sensibilisation à la compréhension et à la conservation des traces locales du passé par la mise à disposition, observation et analyse des documents des Archives départementales.

## **Le soutien à la connaissance des sciences**

Doubs 2017 tendra à développer son soutien à la connaissance des sciences au collège, en s'appuyant notamment sur des partenariats.

Il aura à cœur d'intégrer la culture scientifique (patrimoine, nature, climat, biodiversité...) dans les projets éducatifs des collèges et notamment au cœur des Agendas 21 des collèges.

## **Les actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable**

Des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable seront développées par le Conseil général, soit par des appels à projets, soit sur des actions ciblées. Le Conseil général complètera ce domaine d'intervention et intégrera, dans les actions éducatives, en accord avec les équipes éducatives, des actions portées ou soutenues sur ses propres domaines de compétences (ENS, énergie, déchets, alimentation).

Il soutiendra les collèges volontaires dans la mise en place d'un **Agenda 21** avec une intervention auprès de ces derniers sous la forme d'appel à projets. Une expérimentation en cours d'élaboration, sera menée, dans le cadre d'un conventionnement, avec des établissements pilotes sur la période 2010-2012, pour une extension éventuelle en fonction des résultats et une généralisation de la démarche d'appel à projets aboutie en 2017.

## **Une sensibilisation à l'importance du parcours professionnel et aux métiers exercés au sein du Conseil général**

Enfin, le Conseil général complètera son soutien à la réussite éducative en sensibilisant les collégiens sur la nécessité, dans le monde actuel, de concevoir son avenir en lien avec la construction d'un parcours professionnel tout au long de sa vie active.

Pour ce faire, les collégiens seront invités, autant que faire se peut, à visiter certains chantiers portés par le Département. Par ailleurs, des interventions, effectuées par le personnel départemental, seront proposées aux établissements sur les métiers du Conseil général.

## A4 O2 - Offrir des temps privilégiés à la jeunesse

- **Permettre au territoire de mettre en place des politiques dynamiques et volontaristes en faveur de la jeunesse locale**

### **Maintenir les Contrats territoriaux jeunesse en milieu rural en améliorant le suivi et l'évaluation du partenariat (soutien dans le développement de loisirs, associer les acteurs de l'animation)**

Le « Contrat Territorial Jeunesse » concrétise l'objectif de développer des actions d'animation de proximité, en priorité dans les secteurs ruraux.

Concrètement, il se traduit par la mise en place sur le territoire intercommunal d'un animateur jeunesse chargé de proposer au public adolescent diverses activités dans plusieurs domaines, sur les temps péri et extra-scolaires. Ce dispositif a retenu tout l'intérêt des intercommunalités, puisqu'elles sont en 2009 au nombre de 17 à s'être engagées dans ce partenariat.

D'ici à l'horizon 2017, la volonté du Conseil général est, d'une part, de pérenniser les contrats existants, tout en s'attachant à les perfectionner, et d'autre part, de développer encore le dispositif dans le cadre d'une enveloppe budgétaire déterminée.

## **Soutenir le développement de loisirs éducatifs en faveur de la jeunesse par le biais d'appels à projets**

Depuis plusieurs années, le Conseil général soutient, en fonctionnement, les associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire. Ce soutien sera maintenu en recherchant une meilleure lisibilité et cohérence des actions par une réorientation progressive et partielle en faveur de projets pluriannuels définis en amont.

### **▪ Encourager la pratique du sport chez les jeunes**

#### **Faciliter l'accès des jeunes les moins aisés dans les clubs sportifs (Doubs Pass-Sports)**

Le Conseil général, dans le cadre de son programme Doubs 2010, s'est engagé à faciliter l'accès des jeunes les plus défavorisés à la pratique sportive dans les clubs. Le « Doubs Pass-Sports » (aide aux collégiens percevant l'allocation de rentrée scolaire qui souhaitent s'inscrire dans un club) est né en 2005 pour satisfaire cette ambition et le Conseil général souhaite le maintenir, voire le développer.

#### **Aider les jeunes des clubs évoluant au niveau national pour les encourager dans leur pratique (soutien aux jeunes sportifs de haut niveau)**

Malgré les dispositifs d'aides déjà en place (primes au résultat, bourse de scolarité...), les jeunes sportifs doubiens font souvent état de leurs difficultés pour faire face financièrement aux coûts engendrés par la pratique de leur discipline sportive. C'est pourquoi, le Conseil général, à travers Doubs 2017, renforcera le soutien aux jeunes sportifs de haut niveau.

### **▪ Assurer un enseignement artistique de qualité**

Le volet « enseignements artistiques » de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confirmé l'initiative des collectivités locales dans ce domaine et a clarifié leur rôle respectif. Ainsi le Conseil général s'est doté d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques destiné à améliorer les conditions d'accès et la qualité de l'enseignement.

Suite au diagnostic effectué et dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, le Conseil général a réorienté sa politique en faveur des écoles de musique dès 2009. Il prévoit de cibler son soutien sur les jeunes de moins de 25 ans et de favoriser les écoles intercommunales et les projets d'établissement.

## **A4.O3 - Sensibiliser les collégiens à une alimentation équilibrée et responsable en assurant une restauration de qualité**

La restauration scolaire dans les collèges publics du Doubs est une compétence obligatoire transférée par la loi du 13 août 2004. Le Département l'exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Doubs 2010 a permis depuis 2006, d'engager le processus de concertation avec l'ensemble des partenaires de la restauration scolaire. Par ailleurs, le Conseil général s'est fixé des axes principaux d'intervention qui sont : l'optimisation des moyens, la sécurisation réglementaire et sanitaire, l'harmonisation de la prestation alimentaire, la politique tarifaire et l'égalité d'accès des usagers.

Le Département entend, sur la base de ces cinq axes, continuer à améliorer la qualité de la restauration en milieu scolaire pour assurer l'équilibre alimentaire et la qualité gustative, notamment par la promotion de l'éducation au goût, à la nutrition, en assurant la sécurité du service et en préservant la « santé des usagers ».

Il continuera également à assurer la formation des personnels de la restauration pour faire la promotion des produits et participer à l'achat, et recherchera au niveau local des synergies pour faire levier en faveur de la production de denrées alimentaires locales.

#### A4 O4 – Favoriser des conditions de vie scolaire égales pour tous

Afin que chaque collégien puisse vivre sa vie scolaire dans de bonnes conditions et bénéficier de manière équitable des actions et prestations qui lui sont présentées au cours de sa scolarité, le Conseil général continuera d'apporter son soutien aux familles les plus modestes au moyen de quatre types d'aides.

Les bourses départementales d'études : le Département continuera d'allouer aux familles de collégiens bénéficiaires de la bourse d'Education nationale au taux 3, tant du public que du privé, des bourses d'études leur permettant de financer la scolarité de leurs enfants (cette bourse complémentaire est actuellement de 120€ ; 1 390 bourses d'études ont été attribuées aux familles en 2009 pour un montant de 169 300€).

Les bourses classes de découverte : l'objectif de cette aide est de permettre la participation des enfants aux classes de découverte (d'une durée minimale de quatre jours). Doubs 2017 maintiendra cette aide pour les collégiens comme pour les primaires (1176 élèves en ont bénéficié en 2009 pour un montant de 119 000€).

Cantines pour tous : Doubs 2010 a permis d'assurer la continuité du service public de restauration et d'instaurer avec « Cantines pour tous », une aide aux familles les plus défavorisées avec une triple finalité, sociale, de santé publique et éducative.

Sur la base des axes principaux d'intervention retenus par le Conseil général (cf. ci-dessus), le dispositif « Cantines pour tous » sera poursuivi en permettant l'accès des élèves boursiers aux demi-pensions des collèges (Rappel : + 7,3 % de bénéficiaires entre 2008 et 2009).

Prêts étudiants : le Conseil général continuera d'accorder des prêts aux étudiants, dont le montant varie en fonction des revenus de la famille, remboursables dès la prise d'un premier emploi.

#### **Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)**

##### Collégiens

- Travailler à la mise en place progressive de conventions de « seconde génération » en matière d'actions éducatives, en lançant une expérimentation auprès de collèges volontaires
- Engager une réflexion sur le CV des collégiens avec les collègues et le Rectorat et le mettre en place à titre expérimental dans certains collèges
- Poursuivre les expérimentations Agenda 21 dans les collèges volontaires, puis doter progressivement l'ensemble des collèges volontaires d'un Agenda 21, si les expérimentations confirment leur pertinence en terme de résultat
- Poursuivre l'action « Tandems Solidaires » et l'ouvrir sur des actions de solidarité nationale
- Evaluer les actions éducatives menées actuellement dans les collèges (DJSC, DE)
- Développer, dans le cadre d'enveloppes normées, l'offre d'actions éducatives aux établissements dans le sens des priorités du Département
- Prévoir pour les actions de sécurité routière un plan d'actions pluriannuel basé sur la mobilisation des acteurs
- Sport scolaire :
  - natation : maîtrise de la natation par les élèves de 6<sup>ème</sup>

- ski : accès à la pratique du ski (zone de plaine) et promotion du ski nordique et alpin (zone de montagne)

#### Temps privilégiés pour la jeunesse

- Harmoniser la politique de soutien aux actions en faveur des jeunes sur le département
- Rendre cohérente notre politique d'intervention auprès des jeunes et l'articuler avec les différents dispositifs (Contrats Urbains de Cohésion Sociale - CUCS, CTJ)
- Evaluer les CTJ selon les nouveaux critères mis en place en 2009 et faire adhérer un maximum de communautés de communes au dispositif
- Evaluer l'ensemble des actions soutenues dans le cadre de l'éducation populaire
- Intégrer des actions en faveur du développement durable dans les collèges par le biais des appels à projets
- Assurer un enseignement artistique de proximité et de qualité (musique, danse, art dramatique, cirque) par la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques

#### Sport jeunesse

- Mettre en place un partenariat avec les jeunes espoirs soutenus
- Poursuivre la démocratisation du sport sur le territoire du Doubs en faveur des jeunes

#### Poursuite du Plan Départemental de Restauration Scolaire (PDRS)

- Promouvoir l'éducation au goût, à la nutrition et à la citoyenneté à travers l'appropriation de règles de vie commune (à développer en lien avec les actions éducatives et les actions du Conseil général des jeunes)
- Travailler à une tarification identique des demi-pensions dans les collèges publics
- Pérenniser le système de groupements d'achat, la mise en réseau des acteurs et le suivi analytique des conditions de mise en œuvre de la compétence par le biais de progiciels métiers
- Trouver des synergies locales pour faire levier en faveur de la production de denrées alimentaires locales (à l'échelle locale, regroupement d'achats avec les établissements pour personnes âgées, les lycées, les écoles primaires...) et assurer le recyclage des déchets organiques
- Poursuivre la professionnalisation des personnels dans le cadre du plan pluriannuel de formation
- Mener à titre expérimental avec les collèges volontaires, une ou des actions visant à diminuer le taux des déchets dans les cantines en impliquant les collégiens

#### **Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)**

##### Collégiens

- Tendre vers une offre plus égalitaire en termes d'actions éducatives auprès des collégiens en tenant compte des particularités et des besoins de chaque établissement
- Selon les résultats de l'expérimentation, étendre le CV des collégiens à l'ensemble des collèges
- Intégrer la culture scientifique (patrimoine, nature, climat, biodiversité...) dans les projets éducatifs des collèges
- Intégrer les actions jeunesse « hors temps scolaire » dans les projets éducatifs des collèges (liens entre intervenants CTJ et projets pédagogiques, rôle des conseillers généraux juniors dans les projets d'établissement...)
- Créer des synergies sur le territoire en faveur des collégiens
- Développer la coopération solidaire au niveau national et international
- Favoriser l'intégration des jeunes handicapés via l'UNSS

### Temps privilégiés pour la jeunesse

- Redéfinir éventuellement les critères d'aides au CTJ suite à l'état des lieux si nécessaire
- Faire évoluer pour partie les actuels contrats d'objectifs avec les fédérations départementales de jeunesse et d'éducation populaire vers des appels à projets pluriannuels

### Sport jeunesse

- Favoriser le développement de la pratique sportive des jeunes sur le département
- Favoriser l'augmentation du nombre de licences sportives sur le département
- Encourager les jeunes sportifs de haut niveau à rester dans les clubs du département
- Favoriser l'accès des jeunes sportifs au plus haut niveau

### PDRS

- Garantir la sécurité du service et préserver la « santé des usagers » en assurant l'équilibre nutritionnel de tous les repas, le strict respect des règles d'hygiène alimentaire et la prise en charge des allergies ou intolérances alimentaires
- Contribuer au développement durable de notre territoire par le recours, dans le respect des règles de la commande publique, à l'agriculture biologique et la structuration des filières d'approvisionnement en circuits courts en coordination avec les actions éducatives et les actions du Conseil général des jeunes

### **Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)**

#### Temps privilégiés pour la Jeunesse

- Couvrir la plus grande partie, voire l'ensemble du territoire rural du département en CTJ, en rapport aux besoins des jeunes
- Atteindre 25 CTJ (tenir compte d'une enveloppe contrainte)

#### Sport et jeunesse

- Fidéliser sur le département les jeunes athlètes de haut niveau

### **Repères pour une évaluation**

#### ▪ Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre de collèves engagés dans une démarche d'Agenda 21
- Nombre de collèves, de places, d'élèves pour collèves au cinéma, au musée, au spectacle, arts et espace par année scolaire
- Nombre de collégiens (ou collèves) participant aux Mots Doubs
- Nombre de CTJ, de structures soutenues au titre de l'éducation populaire
- Nombre de jeunes espoirs sportifs soutenus
- Nombre de projets associatifs ou autres soutenus par le Conseil général
- Nombre de bénéficiaires de « Cantines pour tous »
- Nombre de jeunes handicapés participant à l'UNSS

#### ▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- Partenariat avec l'IA ou le Rectorat conclu
- CV collégiens mis en place
- Part des bénéficiaires de « Cantines pour tous » dans le total des collégiens demi-pensionnaires
- Part des actions portées ou soutenues sur les domaines de compétences du Conseil général (ENS, énergie, déchets, alimentation) développées au sein des collèves / part en 2009